

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 JUIN 2025

L'ouverture du conseil municipal se fait à 08h30 après que le 1^{er} Adjoint, qui préside la séance en l'absence du Maire, ait constaté que le quorum est atteint avec 16 membres.

Le directeur général des services et le directeur des finances sont présents sans prendre part au vote.

Il est désigné Monsieur ALIDINA Assani Chaka comme secrétaire de séance.

A la demande du 1^{er} Adjoint et après vote des conseillers, il est ajouté un rapport complémentaire pour délibérer sur une demande de subvention exceptionnelle pour l'association VBM.

1. Convention de partenariat pour la mise en œuvre du projet de services civiques à l'international

Le présent rapport est présenté par Le 1^{er} Adjoint:

Notre commune est lauréate 2024 du programme « territoires volontaires ». Le programme "Territoires Volontaires" est un dispositif porté par l'Agence du Service Civique, en lien avec les collectivités territoriales, visant à renforcer l'engagement citoyen des jeunes dans les territoires ruraux, périurbains ou isolés, en leur offrant des missions de service civique de proximité. Il y a 2 possibilités : envoi de jeunes de la commune à l'international, accueil de jeunes provenant d'autres pays. Les objectifs du programme sont de favoriser l'engagement des jeunes de 16 à 25 ans, de soutenir les projets locaux, et de renforcer le lien social et la participation citoyenne.

Les intérêts pour notre commune :

1. **Dynamisation locale** : Les jeunes volontaires peuvent être mobilisés sur des missions utiles à la commune : animation, accompagnement scolaire, développement durable, solidarité intergénérationnelle, etc.
2. **Accompagnement et insertion des jeunes** : Le programme offre une première expérience valorisante pour des jeunes de M'Tsangamouji, tout en les préparant à leur insertion professionnelle.
3. **Renforcement des capacités de la commune** : Sans coût important pour la collectivité, les services municipaux peuvent bénéficier d'un soutien sur des actions de terrain.

4. **Image et rayonnement de la commune** : Intégrer ce programme valorise M'Tsangamouji comme une commune engagée pour la jeunesse et l'innovation sociale.

Dans ce cadre, la convention avec France Volontaires, jointe en annexe, est proposé pour l'envoi de 2 jeunes de la commune aux Seychelles en service civique international en 2025.

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 37 007.52€ :

- Dont 11 468.80€ financé par le programme sur fonds MEAE (31% du budget)
- Dont 11 069.92€ financé par l'agence nationale du service civique (30% du budget)
- Un reste à charge de 14 648.80€ à charge de la commune (39% du budget)

Considérant que ce programme constitue une opportunité de mobiliser les jeunes au service de projets locaux, tout en favorisant leur insertion sociale et professionnelle,

Considérant l'intérêt pour la commune de M'Tsangamouji de participer à ce dispositif pour soutenir ses actions en matière d'éducation, de solidarité, d'environnement, de culture et de lien intergénérationnel,

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur l'adhésion au programme et d'autoriser le maire à signer toute convention ou document nécessaire à la mise en œuvre du programme, et d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune.

Le 1^{er} adjoint insiste sur la nécessité des élus à d'engager dans le processus de sélection afin de pouvoir bénéficier de personnes qui font rayonner la commune à l'extérieur.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

Membres votants	Abstention	Contre	Pour
SOUFFOU ABDALLAH			X
CHAKA ALIDINA Assani			X
AHAMADA COMBO Valdo			X
SOUFFOU Zaïn-Ya			X

HEDJA Kouraïcha			X
MADI MARI Darouechi			X
ALI BACARI Charafina			X
SOILHI Ansoumati			X
AHMED Said			X
ADAM Toilihati			X
MBAE Ladhati			X
ABDALLAH Mamali			X
MDALLAH Anlamati			X
NOUDJOUR Madi Assani			X
OUMAR Saindou			X
Anli Ayoub			X

2. Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 1 707 027 consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'opération « construction d'un nouveau centre technique municipal, afin d'anticiper la gestion communale pour les cyclones à venir »

Le rapport est présenté par le DGS. A la demande du 1^{er} adjoint, le rapport 3 et 4 sont présentés en même temps.

Dans le cadre des opérations de reconstruction, la commune de M'tsangamouji a fait appel à la banque des territoires qui au travers de la caisse des dépôts et des consignations propose des prêts spécifiques.

Après instruction du dossier, un prêt pour la construction du centre technique a été enregistré à hauteur de 1 707 027 €.

Veuillez trouver ci-dessous les conditions du prêt :

Offre CDC (multi-périodes)				
Caractéristiques	Prêt Cohésion Sociale ²			
Enveloppe	Catastrophe naturelle Mayotte			
Durée d'amortissement	30 ans			
Montant	1 707 027 €			
Commission d'instruction	0 €			
Pénalité de dédit	1 %			
Durée de la période	Trimestrielle			
Taux de période	0,5 %			
TEG ¹	1,99 %			
Phase d'amortissement 1				
Durée du différé d'amortissement	60 mois			
Durée	5 ans			
Index	Taux fixe			
Marge fixe sur index	-			
Taux d'intérêt	0 %			
Périodicité	Trimestrielle			
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire			
Condition de remboursement anticipé volontaire	Sans indemnité			
Modalité de révision	Sans objet			
Taux de progression de l'amortissement	0 %			

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Le Maire de signer auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de 1 Ligne de Prêt pour un montant total de 1 707 027 € (un million sept cent sept mille vingt-sept euros) et dont les caractéristiques financières sont désignées ci-dessus.

Il est précisé pour également le rapport 3 et 4, par le DGS, que l'administration travaille un scénario afin de rembourser l'ensemble des prêts reconstruction en 5 ans afin de ne pas payer d'intérêts.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

Membres votants	Abstention	Contre	Pour
SOUFFOU ABDALLAH			X
CHAKA ALIDINA Assani			X
AHAMADA COMBO Valdo			X
SOUFFOU Zaïin-Ya			X
HEDJA Kouraïcha			X

MADI MARI Darouechi			X
ALI BACARI Charafina			X
SOILHI Ansoumati			X
AHMED Said			X
ADAM Toilihati			X
MBAE Ladhati			X
ABDALLAH Mamali			X
MDALLAH Anlamati			X
NOUDJOUR Madi Assani			X
OUMAR Saindou			X
Anli Ayoub			X

3. Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 823 200 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des opérations « Remise en fonctionnement de l'éclairage public filaire et solaire, suite aux dégâts du cyclone Chido »

Dans le cadre des opérations de reconstruction, la commune de M'tsangamouji a fait appel à la banque des territoires qui au travers de la caisse des dépôts et des consignations propose des prêts spécifiques.

Après instruction du dossier, un prêt pour la remise en état du réseau d'éclairage public filaire et solaire a été enregistré à hauteur de 823 200 €.

Veuillez trouver ci-dessous les conditions du prêt :

Offre CDC (multi-périodes)				
Caractéristiques	Prêt Cohésion Sociale ²			
Enveloppe	Catastrophe naturelle Mayotte			
Durée d'amortissement	30 ans			
Montant	823 200 €			
Commission d'instruction	0 €			
Pénalité de dédit	1 %			
Durée de la période	Trimestrielle			
Taux de période	0,5 %			
TEG ¹	1,99 %			
Phase d'amortissement 1				
Durée du différé d'amortissement	60 mois			
Durée	5 ans			
Index	Taux fixe			
Marge fixe sur index	-			
Taux d'intérêt	0 %			
Périodicité	Trimestrielle			
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire			
Condition de remboursement anticipé volontaire	Sans indemnité			
Modalité de révision	Sans objet			
Taux de progression de l'amortissement	0 %			

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Le Maire de signer auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de 1 Ligne de Prêt pour un montant total de 823 200 € et dont les caractéristiques financières sont désignées ci-dessus.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

Membres votants	Abstention	Contre	Pour
SOUFFOU ABDALLAH			X
CHAKA ALIDINA Assani			X
AHAMADA COMBO Valdo			X
SOUFFOU Zaïn-Ya			X
HEDJA Kouraïcha			X
MADI MARI Darouechi			X
ALI BACARI Charafina			X
SOILIH Ansoumati			X

AHMED Said			X
ADAM Toilihati			X
MBAE Ladhati			X
ABDALLAH Mamali			X
MDALLAH Anlamati			X
NOUDJOUM Madi Assani			X
OUMAR Saindou			X
Anli Ayouba			X

4. Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 1 859 387 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des opérations « reconstruction bâtiments »

Le rapport ci-dessous est présenté par le 1^{er} Adjoint :

Dans le cadre des opérations de reconstruction, la commune de M'tsangamouji a fait appel à la banque des territoires qui au travers de la caisse des dépôts et des consignations propose des prêts spécifiques.

Après instruction du dossier, un prêt pour la reconstruction des bâtiments a été enregistré à hauteur de 1 859 387 €.

Veuillez trouver ci-dessous les conditions du prêt :

Offre CDC (multi-périodes)				
Caractéristiques	Prêt Cohésion Sociale ²			
Enveloppe	Catastrophe naturelle Mayotte			
Durée d'amortissement	30 ans			
Montant	1 859 387 €			
Commission d'instruction	0 €			
Pénalité de dédit	1 %			
Durée de la période	Trimestrielle			
Taux de période	0,5 %			
TEG ¹	1,99 %			
Phase d'amortissement 1				
Durée du différé d'amortissement	60 mois			
Durée	5 ans			
Index	Taux fixe			
Marge fixe sur index	-			
Taux d'intérêt	0 %			
Périodicité	Trimestrielle			
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire			
Condition de remboursement anticipé volontaire	Sans indemnité			
Modalité de révision	Sans objet			
Taux de progression de l'amortissement	0 %			

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Le Maire de signer auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de 1 Ligne de Prêt pour un montant total de 1 859 387 € et dont les caractéristiques financières sont désignées ci-dessus.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

Membres votants	Abstention	Contre	Pour
SOUFFOU ABDALLAH			X
CHAKA ALIDINA Assani			X
AHAMADA COMBO Valdo			X
SOUFFOU Zaïn-Ya			X
HEDJA Kouraïcha			X
MADI MARI Darouechi			X
ALI BACARI Charafina			X

SOILIH Ansoumati			X
AHMED Said			X
ADAM Toilihati			X
MBAE Ladhati			X
ABDALLAH Mamali			X
MDALLAH Anlamati			X
NOUDJOUR Madi Assani			X
OUMAR Saindou			X
Anli Ayouba			X

5. Autorisation de signature de la convention de crédit avec l'agence française de développement pour le financement partiel du PPI

Le rapport ci-dessous est présenté par le 1er Adjoint

La commune de M'tsangamouji a présenté une demande de prêt pour la réalisation de ses projets d'investissement.

À la suite de l'analyse faite par l'agence française de développement (AFD), la demande a été validée dans les conditions de prêt suivantes :

- Montant maximum : 5 000 000 €
- Durée : 20 ans maximum
- Différé du remboursement du principal : 3 ans maximum
- Taux d'intérêts : Taux fixe équivalent à « Euribor 6 mois plus 0.32 % » déterminé à la date de versement de chaque tranche
- Commissions :
 - o Commission d'ouverture : 0.50 % du montant total en principal du crédit payable fin de mois, au plus tard 75 jours calendaires suivant la date du premier versement
- Type d'amortissement : Echéances semestrielles constantes en capital et intérêts

En reprenant les éléments budgétaires, il est défini un premier versement nécessaire de 2 799 695.21 €.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Le Maire à signer la convention de crédits auprès de l'AFD pour un montant maximum de 5 000 000 € et de demander un premier versement de 2 799 695.21 €

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

Membres votants	Abstention	Contre	Pour
SOUFFOU ABDALLAH			X
CHAKA ALIDINA Assani			X
AHAMADA COMBO Valdo			X
SOUFFOU Zain-Ya			X
HEDJA Kouraïcha			X
MADI MARI Darouechi			X
ALI BACARI Charafina			X
SOILIH Ansoumati			X
AHMED Said			X
ADAM Toilihati			X
MBAE Ladhafi			X
ABDALLAH Mamali			X
MDALLAH Anlamati			X
NOUDJOUR Madi Assani			X
OUMAR Saindou			X
Anli Ayouba			X

6. Approbation du compte de gestion 2024

Le rapport ci-dessous est présenté par le directeur des finances. Cette présentation est faite en même temps pour le point 7 à 9 :

Le compte de gestion est le document comptable, établi par le Trésorier, relatif à l'exécution du budget de l'année n-1.

C'est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagnés des pièces justificatives correspondantes. Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation similaire à celle du compte administratif. Il est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance avec le compte administratif.

Le compte de gestion du Trésorier a donné les résultats suivants pour l'année 2024.

Section	Résultat 2023 (€)	Affecté à l'investissement 2024 (€)	Résultat 2024 (€)	Résultat de clôture 2024 (€)
Investissement	-1 275 009,38		-501 379,15	-1 776 388,53
Fonctionnement	1 507 512,83	-14 448,19	131 010,12	1 624 074,76
Total général	232 503,45	-14 448,19	-370 369,03	-152 313,77

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir délibérer pour approuver le compte de gestion 2024 établi par le Trésorier.

Le 1^{er} Adjoint demande des précisions sur le déficit constaté en investissement. Le directeur des finances rappelle que ce déficit concerne la trésorerie et non pas l'équilibre budgétaire. En prenant en compte que plus de 70% des recettes d'investissements sont des subventions versées après réalisation, il est normal de constater un déficit. Le niveau d'investissement étant important le décalage avec le recouvrement créer ce déséquilibre. A l'opposé l'excédent de trésorerie en fonctionnement montre la bonne maîtrise.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

Membres votants	Abstention	Contre	Pour
SOUFFOU ABDALLAH			X
CHAKA ALIDINA Assani			X
AHAMADA COMBO Valdo			X
SOUFFOU Zaïn-Ya			X
HEDJA Kouraïcha			X
MADI MARI Darouechi			X
ALI BACARI Charafina			X
SOILIH Ansoumati			X
AHMED Said			X

ADAM Toilihati			X
MBAE Ladhati			X
ABDALLAH Mamali			X
MDALLAH Anlamati			X
NOUDJOUN Madi Assani			X
OUMAR Saindou			X
Anli Ayouba			X

7. Approbation du compte administratif 2024

Le compte administratif est le document comptable, établi par le Maire, relatif à l'exécution du budget de l'année n-1.

Il rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante, qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Comme constatée sur les tableaux ci-dessous, la section de fonctionnement dégage un excédent de 1 624 074.76 € à la clôture de l'exercice 2024. Cet excédent doit être affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif et, dans tous les cas, avant la clôture de l'exercice 2025. La délibération d'affectation prise par l'assemblée délibérante est produite à l'appui de la décision budgétaire de reprise de ce résultat.

Concernant la section d'investissement, il ressort un besoin de financement de 1 776 388.53 € à la clôture de l'exercice 2024. En effet, le résultat de clôture 2024 déficitaire, n'est pas couvert par l'excédent des restes à réaliser de 7 884 290.07 €.

L'excédent de fonctionnement de 1 624 074.76 € doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement. Le reliquat de l'excédent de fonctionnement après affectation, peut être reporté en recettes de fonctionnement du budget 2025.

L'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, précise que le maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le conseil municipal examine et débat le compte administratif qu'il soumet au vote. Il doit toutefois se retirer au moment du vote (position du Conseil d'Etat dans son arrêt du 18 novembre 1931 – Leclerc et Lepage).

Section	Recettes (€)	Dépenses (€)	Résultat (€)
Fonctionnement	9 985 297,59	8 361 222,83	+1 624 074,76 (excédent)
Investissement	6 709 096,11	8 485 484,64	-1 776 388,53 (déficit)
Total cumulé	16 694 393,70	16 846 707,47	-152 313,77 (solde global)

Une synthèse du compte administratif est disponible en annexe.

Il est donc demandé au conseil municipal de valider le compte administratif 2024 comme établi par Le Maire.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

Membres votants	Abstention	Contre	Pour
SOUFFOU ABDALLAH			X
CHAKA ALIDINA Assani			X
AHAMADA COMBO Valdo			X
SOUFFOU Zaïn-Ya			X
HEDJA Kouraïcha			X
MADI MARI Darouechi			X
ALI BACARI Charafina			X
SOILIH Ansoumati			X
AHMED Said			X
ADAM Toilihati			X
MBAE Ladhafi			X
ABDALLAH Mamali			X

MDALLAH Anlamati			X
NOUDJOUM Madi Assani			X
OUMAR Saindou			X
Anli Ayoub			X

8. Affectation du résultat 2024

L'exercice 2024 a dégagé un résultat de clôture excédentaire de 1 624 074.76 € en fonctionnement.

Cependant, le solde d'exécution dégagé en investissement est déficitaire de **1 776 388.53**. Par conséquent, l'exercice 2024 fait ressortir un besoin de financement de **152 313.16 €** (le besoin de financement étant égal au solde d'exécution de la section d'investissement plus le solde des restes à réaliser).

En cas de besoin de financement, les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement de **1 624 074.76 €**, constaté à la clôture de l'exercice 2024, doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement ;

Le conseil municipal est donc prié de bien vouloir délibérer pour :

1) Affecter le résultat de fonctionnement 2024 comme suit :

o Affectation au compte 002 (excédent reporté) :: + 1 624 074,76

2) Affecter le résultat d'investissement 2024 comme suit :

o Déficit d'investissement reporté (compte 001) : - 1 776 388,53 €

o Affectation de l'excédent de fonctionnement au 1068 : 0€

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

Membres votants	Abstention	Contre	Pour
SOUFFOU ABDALLAH			X
CHAKA ALIDINA Assani			X
AHAMADA COMBO Valdo			X
SOUFFOU Zaïn-Ya			X
HEDJA Kouraïcha			X
MADI MARI Darouechi			X
ALI BACARI Charafina			X

SOILIH Ansoumati			X
AHMED Said			X
ADAM Toilihati			X
MBAE Ladhathi			X
ABDALLAH Mamali			X
MDALLAH Anlamati			X
NOUDJOUM Madi Assani			X
OUMAR Saindou			X
Anli Ayoub			X

9. Adoption du budget supplémentaire 2025

En considérant la reprise du résultat 2024 qui n'a pas été faite lors du vote du budget primitif 2025 et de la nécessité de l'intégrer, mais aussi de l'intégration des nouvelles dépenses et recettes liées aux différents prêts pour la reconstruction post Chido, il est proposé de passer par le vote d'un budget supplémentaire.

L'intégration de l'ensemble des éléments stabilisé du compte administratif et de gestion 2024, et des nouveaux prêts 2025 donne les principales modifications suivantes :

Fonctionnement :

Chapitre	Intitulé	BP 2025 (€)	BS 2025 (€)	Évolution (€)
74	Dotations et participations	4 027 982,00	4 053 463,00	+25 481,00
12	Charges de personnel	5 725 916,00	5 805 916,00	+80 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 220 238,08	1 240 820,05	+20 581,97
23	Virement à l'investissement	332 626,27	1 881 601,06	+1 548 974,79

Investissement :

Chapitre	Intitulé	BP 2025 (€)	BS 2025 (€)	Évolution (€)
13	Subventions d'investissement	11 598 137,06	1 964 279,50	- 9 633 857,56
16	Emprunts	3 377 226,21	7 189 309,21	+3 812 083,00
21	Virement du fonctionnement	332 626,27	1 881 601,06	+1 548 974,79
RAR	Restes à réaliser	0,00	13 323 574,77	+13 323 574,77
20	Immobilisations	477 070,41	357 000,00	- 120 070,41

	incorporelles			
21	Immobilisations corporelles	1 776 247,10	1 507 632,27	- 268 614,83
23	Immobilisations en cours	14 135 492,41	16 359 279,42	+2 223 787,01

Une présentation plus détaillée est disponible en annexe de la présente délibération.

La maquette budgétaire est donc la suivante :

TRRF	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	9 071 666,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	148 203,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	130 000,00
73	IMPOTS ET TAXES	3 440 000,00
731	FISCALITE LOCALE	1 170 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 053 463,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	130 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00
77	RECETTES EXCEPTIONNELLES	0,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00
TROF	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 624 074,76
TRF	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 695 740,76
TDRF	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 729 766,05
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 229 678,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	5 805 916,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	375 352,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 240 820,05
6586	CHARGES FINANCIERES	0,00
66	CHARGES FINANCIERES	28 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 000,00
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0,00
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00
TDOF	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 965 974,71
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 881 601,06
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	84 373,65
002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
TDF	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 695 740,76
ESF	Equilibre de la section fonctionnement	0,00

TRRI	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	10 450 035,44
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 964 279,50
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	7 189 309,21
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	1 296 446,73
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	0,00
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES	0,00
181	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION	0,00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATION	0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00
024	PRODUITS DE CESSION	0,00
45	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	0,00
TROI	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 965 974,71
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 881 601,06
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	84 373,65
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	
RAR	RESTES A REALISER	13 323 574,77
TRI	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	25 739 584,92
TDRI	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	18 523 911,69
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	357 000,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 507 632,27
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	16 359 279,42
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	300 000,00
181	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION	0,00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATION	0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
45	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	0,00
TDOI	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,00
040	OPERATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 776 388,53
RAR	RESTES A REALISER	5 439 284,70
TDI	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	25 739 584,92
ESI	Equilibre de la section investissement	0,00

Il est donc demandé au conseil municipal d'adopter le budget supplémentaire 2025 comme présenté ci-dessus.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

Membres votants	Abstention	Contre	Pour
SOUFFOU ABDALLAH			X
CHAKA ALIDINA Assani			X

AHAMADA COMBO Valdo			X
SOUFFOU Zaïn-Ya			X
HEDJA Kouraïcha			X
MADI MARI Darouechi			X
ALI BACARI Charafina			X
SOILIH Ansoumati			X
AHMED Said			X
ADAM Toilihati			X
MBAE Ladhati			X
ABDALLAH Mamali			X
MDALLAH Anlamati			X
NOUDJOUR Madi Assani			X
OUMAR Saindou			X
Anli Ayoub			X

10. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association VBM

Ce rapport est en complément à l'ordre du jour à la suite de l'autorisation des membres du conseil de le présenter.

Ce rapport a pour objet de répondre à la demande formulée par l'association VBM dans le cadre de sa participation à la finale féminine du championnat 2025.

L'association a saisi la commune le 16 juin 2025 afin de solliciter une subvention exceptionnelle pour couvrir une partie des frais liés à cet événement : achats de tenues sportives, équipements, transport, hébergement, restauration et logistique des participantes et accompagnateurs.

Conformément à son engagement en faveur des initiatives sportives locales, la commune de M'tsangamouji souhaite témoigner de son soutien en attribuant une aide financière à l'association.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

Membres votants	Abstention	Contre	Pour
SOUFFOU ABDALLAH			X
CHAKA ALIDINA Assani			X
AHAMADA COMBO Valdo			X
SOUFFOU Zaïn-Ya			X
HEDJA Kouraïcha			X
MADI MARI Darouechi			X
ALI BACARI Charafina			X
SOILHI Ansoumati			X
AHMED Said			X
ADAM Toilihati			X
MBAE Ladhati			X
ABDALLAH Mamali			X
MDALLAH Anlamati			X
NOUDJOUM Madi Assani			X
OUMAR Saindou			X
Anli Ayouba			X

L'ordre du jour étant épuisé le conseil municipal est clôturé à 10h